

57. Le Canada, désavantagé à cause de sa faible population et de ses salaires élevés, devrait avoir des taux d'imposition plus bas que ses plus importants concurrents. C'est un point fondamental, puisque nos impôts constituent nos plus grands frais. Nos lois fiscales ont pour résultat de priver les Canadiens de leurs épargnes et, par conséquent, de nous forcer à compter sur les capitalistes étrangers pour obtenir du capital. Nous avons besoin, avant tout, de lois qui permettront au Canada de grandir.

58. Nos recommandations, dans le domaine de la taxation en particulier, sont destinées à réduire les frais et à encourager l'épargne en vue de placements dans l'industrie canadienne. Comme nous l'avons déclaré déjà, l'expansion technologique devrait être le but constant d'un pays en plein essor comme le Canada.

*«Achetons chez nous»*

59. Les Canadiens, pris individuellement, qu'il s'agisse d'administrateurs, d'ouvriers ou d'employés du gouvernement, qu'ils fassent partie de la main-d'œuvre ou non, peuvent influencer sur les occasions d'emploi au Canada en observant sagement le principe «achetons des produits canadiens» dans leurs achats de tous les jours. L'augmentation des achats sur le marché national est essentiel à l'augmentation des emplois. L'Association des manufacturiers canadiens a intensifié ce programme afin de convaincre les acheteurs de l'importance de témoigner une préférence marquée pour les produits et les services d'origine canadienne, au lieu des produits importés, à condition que les considérations principales de qualité et de prix soient comparables. L'Association a fait tout ce qu'elle a pu pour transmettre cet important message au public canadien, tout en soulignant le fait qu'il ne s'agit pas de faire appel aux émotions, mais que c'est entièrement une question d'intérêt personnel et d'emplois pour les Canadiens. Elle ne préconise pas des habitudes d'achat non économiques, mais explique clairement que le principe est assujéti aux considérations de valeurs en rapport avec le prix.

60. Les membres de l'Association et d'autres sociétés commerciales reçoivent constamment des renseignements détaillés et diverses propositions touchant les raisons et les méthodes relatives à une participation efficace à ce programme; ils font eux-mêmes leur part en répandant et en pratiquant les principes dont s'inspire le mot d'ordre «Achetons chez nous».

61. Ce principe revêt une signification toute particulière lorsqu'il s'agit d'achats du gouvernement fédéral qui, en lui-même et par son exemple, exerce une grande influence sur le marché des produits ouvrés. Il est logique que le Gouvernement appuie ce principe sans réserve, puisque ses achats ne sont pas motivés par des goûts et des préférences personnelles, et que les revenus qu'il tire des impôts augmentent lorsque les achats proviennent de sources nationales, ce qui conserve les emplois des Canadiens.

62. Nous demandons instamment que chaque ministère de l'État, chaque agence du gouvernement fédéral, conseil ou commission, chaque société de la Couronne soit tenu d'acheter des produits canadiens, qu'il s'agisse d'achats directs, de contrats de production, de construction ou de services. Nous reconnaissons que cette pratique existe déjà, jusqu'à un certain point, de la part du Gouvernement canadien, mais sa mise en vigueur demande plus de vigilance, si l'on veut s'assurer que les entrepreneurs, les sous-entrepreneurs et tous ceux qui sont chargés d'établir les devis en matière d'achat, s'y soumettent. En d'autres termes, l'acheteur doit recevoir des ordres de plus haut.

63. Ce même principe s'applique particulièrement aux achats pour la défense. Nous reconnaissons que les préparatifs de défense coûtent cher, tout